

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1911)
Heft: 113

Artikel: Séance des délégués à l'Hôtel Bœuf d'Or à Aarau
Autor: Delachaux, Théodore
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-625177>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Le Comité central, dans sa séance du 17 juillet à l'Hôtel international à Genève, rectifia la rédaction des textes des statuts, conformément aux décisions de la dernière assemblée générale, et décida à les faire publier dans le prochain numéro de L'Art Suisse.

Il prit connaissance du fait, que Mr. Vibert s'étant désisté comme membre du jury annuel, il fut remplacé par Mr. L'Eplattenier de la section de Neuchâtel. Il chargea enfin son secrétaire d'exprimer dans le prochain numéro du Journal ses remerciements les plus chaleureux à la section d'Aarau, pour la belle réception que cette section a bien voulu réservé à la Société le 24 et le 25 juin 1911.

COMMUNICATIONS DU SECRETARIAT CENTRAL

A la Section d'Aarau de la S. d. P. S. & A. S.

Messieurs, au nom du Comité central j'ai l'honneur de vous remercier chaleureusement du charmant accueil et de l'hospitalité si cordiale que vous avez bien voulu réservé à l'assemblée des délégués et à l'assemblée générale de notre Société le 24 et le 25 juin dernier.

Le Comité central est unanime à ajouter à l'expression de sa gratitude les meilleurs vœux pour la prospérité de votre section et vous prie d'agrérer l'expression de ses sentiments distingués.

Au nom du Comité central:
Le Secrétaire: C. A. Loosli.

Estampe pour les membres passifs de 1911.

Au moment de la clôture rédactionnelle on nous informe que l'estampe de 1911, lithographie de Mr. Ed. Stiefel, représentant un tailleur de pierre hollandais, vient d'être tirée et sera expédiée dans le courant du mois d'août. Je saisiss l'occasion de remercier bien chaleureusement Mr. Wolfensberger, propriétaire de l'excellent institut lithographique que l'on connaît, d'avoir bien voulu reproduire cette estampe à titre gracieux, et de le prier de bien vouloir conserver à notre Société les intentions excellentes dont il vient de faire preuve.

C. A. L.

Séance des délégués à l'Hôtel du Bœuf d'Or à Aarau le samedi 24 juin 1911.

La séance est ouverte à 3 heures 1/4 de l'après-midi sous la présidence de M. Righini, Zurich. Sont présents les délégués de toutes les sections sauf Valais et Tessin.

Aarau :	Weibel.
Bâle :	Mangold.
Berne :	Hubacher, Prochaska, Cardinaux.
Fribourg :	de Schaller.
Genève :	Vibert, Silvestre, Morard, Vautier, Dunki.
Lausanne :	Hermenjat.
Lucerne :	Emmenegger, Müry.
Munich :	Wieland, Mettler.
Neuchâtel :	de Meuron, L'Eplattenier, Delachaux.
Paris :	Sandoz, Kälin.
Zurich :	Righini, Meier.

Sont désignés comme secrétaires: M. Hubacher (Berne) pour la version allemande, M. Delachaux (Neuchâtel) pour la version française.

M. Loosli, secrétaire central, lit le procès-verbal de l'Assemblée des délégués de l'année précédente. Ce dernier est accepté.

Le **Rapport des comptes** est fait par le Caissier central M. Righini. Le caissier fait remarquer l'amélioration sensible qu'il y a eu dans les rentrées des cotisations: il y avait en 1910 pour 2089 francs de cotisations arriérées, tandis qu'en 1911 il n'y en a que pour la somme de 288 francs. Cependant il fait remarquer qu'il pourrait y avoir plus de régularité encore. La fortune de la Société s'élève à fr. 5484. 36 dont il reste à déduire fr. 383. 35 d'honoraires au secrétaire et fr. 500.— montant de 5 cotisations de membres passifs à vie, somme qui a été dépensée et qui figure encore dans la fortune de la Société.

Il reste donc fr. 4605. 01 (fortune au 12 juin 1910 fr. 3971. 32). M. Righini propose de biffer ce poste de fr. 500.— qui n'existe plus effectivement.

M. Röthlisberger (Neuchâtel) propose que ce poste de fr. 500.— soit reconstitué comme le règlement l'exige, par exemple par 5 annuités de fr. 100.—.

M. Emmenegger (Lucerne) propose de la faire en deux annuités de fr. 250.— prises sur l'argent liquide. M. Righini propose d'employer les fr. 300.— de l'exposition du Musée Rath marqués aux dépenses et qui rentreront après l'exposition, à reconstituer la somme en question. Cette dernière proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Wieland (Munich) demande des éclaircissements sur le déficit de l'Exposition de Dresde. D'après les renseignements du caissier, ce déficit provient de ports payés par la Caisse centrale du domicile des exposants à Berne et qui s'élèvent à environ fr. 400.—. (Sur cette somme il doit rentrer environ fr. 100.— des Chemins de fer fédéraux.)

M. Wieland recommande une grande prudence dans ces expositions à l'étranger, qui ne doivent se faire que dans des conditions tout à fait favorables pour nous.

Sont désignés comme vérificateurs des comptes pour l'exercice prochain Messieurs Weibel (Aarau), Edm. Bovet (Neuchâtel), comme suppléants Joss (Berne) et Prince (Neuchâtel).

* * *

Revision des statuts. M. Righini prend la parole au nom du Comité central au sujet de la révision de l'art. 6a et se rapportant à l'admission des étrangers. Le Comité central, après une consultation juridique avec le professeur Röly à Zurich s'est rendu compte qu'il n'aurait pas eu besoin de prendre en considération la réclamation de M. Trachsel (Genève), par le fait que la décision de l'Assemblée générale précédente avait force de loi. M. Righini avoue l'erreur commise par le Comité central et propose de demander à l'Assemblée générale de ratifier purement et simplement le vote de l'année dernière. Après une longue discussion M. Röthlisberger propose que le Comité central explique la question à l'Assemblée générale et demande de passer à l'ordre du jour.

M. Righini demande alors la permission pour le Comité central, de biffer simplement l'article qui a trait à l'inscription dans le registre du commerce parce que c'est là une démarche inutile et coûteuse après l'entrée en vigueur du nouveau Code civil que l'on peut épargner à la Société. L'Assemblée se déclare d'accord avec cette manière de voir.

* * *

Cotisations. Au nom de la section de Lucerne Emmenegger demande que la cotisation annuelle soit

abaissée à fr. 8. — et appuie cette proposition sur le fait que le Journal est devenu moins intéressant et moins bien rédigé que lorsqu'on ne payait que fr. 4. — Après diverses protestations **M. Emmenegger** modifie sa proposition en ce sens qu'elle n'est qu'une protestation contre la rédaction du Journal et demande au nom de la section de Lucerne que le Comité central remplace son secrétaire. **M. Prochaska** (Berne) voudrait qu'on ne mèle pas la question des cotisations avec celle du Journal et il se déclare au reste satisfait de la façon dont ce dernier a été mené jusqu'ici.

M. Sandoz, président de la section de Paris, explique les difficultés dans lesquelles se trouve sa section par le fait de cotisations trop élevées et montre à quel point ces charges sont trop lourdes pour les sections étrangères.

Sandoz voudrait que la section de Paris ne soit obligée qu'au paiement de fr. 9 — par membre.

M. Wieland (de Munich) appuie cette proposition parce qu'à Munich la section souffre du même état de choses.

Après une longue et vive discussion il est décidé de remettre la question à l'étude du Comité central et qu'en tout cas il n'est pas question de laisser tomber une section quelconque.

La cotisation est maintenue à fr. 10. —

* * *

M. Vibert prend la parole pour protester contre la façon sommaire par laquelle la section de Lucerne a exécuté le secrétaire central et il rend hommage à la manière dont ce dernier s'est acquitté de sa tâche difficile.

* * *

Le **Budget** sera lu à la séance générale.

* * *

Le secrétaire donne lecture de la liste des **candidats** qui seront proposés à l'Assemblée générale. Il n'est fait de réserves qu'au sujet de MM. **Bouvier** et **Schneeli**.

Le premier, proposé par Lausanne, a été refusé par la section de Genève. Quant au second, proposé par Munich, il est décidé de le renvoyer à l'année prochaine. Tous les autres candidats sont proposés à l'acceptation par l'Assemblée générale.

Bouvier reste candidat de la section de Lausanne.

* * *

Le Jury. Il s'agit de nommer le jury de nos expositions de l'année courante. Il se compose de 5 membres, et le nombre des suppléants est élevé de 3 à 10.

Vibert demande un sculpteur dans le jury, et 3 parmi les suppléants.

Pour le choix du jury chaque délégué donne une liste complète, à moins que les délégués d'une section ne se réunissent pour en former une.

Le résultat est le suivant:

Jury: Suisse allemande: **Hodler, Cardinaux.**
Suisse française: **Hermenjat, Vibert.**
Suisse italienne: **Berta.**

Suppléants: Suisse allemande: **Siegwart, Righini, Buri, Boss.**
Suisse française: **Röthlisberger, Vautier, Angst,**
L'Eplattenier.

Suisse italienne: **Giacometti, Chiesa.**

* * *

La section de **Zurich** fait la proposition de ne donner l'**épreuve d'art** qu'aux seuls **membres passifs** afin que la valeur en soit plus grande et que par ce fait nous ayons plus de chance d'augmenter le nombre de ces derniers. — D'un autre côté, le Comité central a décidé dans sa séance du 28 avril dernier de faire les propositions suivantes:

- 1^{er} Tirage de l'épreuve d'art, double de celui du nombre des membres passifs.
- 2^e Les membres actifs pourront se la procurer au prix de fr. 20. — seulement dans l'année courante.
- 3^e La pierre devra être détruite en présence d'un délégué du Comité central.
- 4^e Il ne sera pas fait de tirage spécial sur Japon.
- 5^e Toutes les épreuves seront numérotées.

La proposition de **Zurich** obtient 2 voix. Celle du **Comité central** est adoptée par 14 voix contre 11.

La proposition **Mornerod-Tryphon** qui consiste à demander que chaque membre ait droit à exposer une œuvre sans tenir compte de la valeur artistique, soulève une discussion qui se termine par le vote: 15 non et 10 oui. Elle est donc refusée.

La **section de Paris** demande qu'on fasse bénéficier les sections étrangères de plus grandes facilités de transport. **Sandoz** motive cette proposition et demande qu'une partie du subside fédéral soit employée à cet effet. Cette question est remise à l'étude du Comité central.

M. Hermenjat prend prétexte d'un état de choses existant au Musée de Lausanne pour attirer l'attention de la Société sur la façon dont sont dirigés parfois les achats de nos musées cantonaux. Il voudrait que les directeurs soient surveillés par des commissions composées d'artistes qui pourraient donner leur préavis dans les questions d'achat d'œuvres d'art. Il y aurait lieu de faire une campagne dans cet ordre d'idées. Le Comité central est chargé de mettre la question à l'étude.

M. Vibert voudrait qu'on s'occupe davantage de la défense des droits artistiques et demande que la Société s'en occupe.

M. Emmenegger rend attentif à une loi qui existe depuis plusieurs années déjà. Loosli du reste a étudié pour le Comité central ces questions et il en paraîtra un travail dans le Journal en temps et lieu.

La séance est levée à 8 heures du soir.

Aarau, le 24 juin 1911.

Le secrétaire: **Théodore Delachaux.**

Assemblée du 25 juin 1911 à 10½ heures au Collège cantonal d'Aarau.

Présidence de M. Hodler.

59 membres présents.

Le président ouvre la séance en priant M. C. A. Loosli de lire le procès-verbal de la séance de 1910. Après quoi lecture est faite des procès-verbaux allemands et français de la séance des délégués par M. Hubacher et Delachaux.

Adoptés.

Sont nommés secrétaires de l'assemblée MM. Hubacher et de Meuron.

M. Righini a la parole pour le rapport du caissier sur les comptes de l'exercice écoulé.

Suit un court rapport sur l'exposition de Budapest. A ce propos M. Righini fait remarquer que c'est grâce à M. le professeur Roelli que nous ne nous sommes pas engagés dans un procès coûteux et inutile. Puis il ajoute que c'est grâce à la générosité de notre président Hodler que nous avons pu éviter le désastre financier dont nous étions menacés. (Applaudissements.) A l'avenir, comme le demande M. Wieland (séance des délégués), nous devons être très prudents dans l'organisation de ces expositions à l'étranger. M. Righini donne encore quelques notes sur le résultat de l'exposition de Dresde.

Quant à la cotisation annuelle il n'est pas possible de la réduire pour le moment, cela ne deviendra possible